

ASSOCIATION SYNDICALE DE L'ENSEMBLE RESIDENTIEL DE L'ESPLANADE (A.S.E.R.E.)

Association syndicale libre régie par la l'ordonnance 2004-632 du 2 juillet 2004

Siège Social & Bureaux : 11, rue de Boston - 67000 STRASBOURG --- Immatriculation SIRET 778 846 402 000 23
Téléphone & télécopie : 03 88 61 10 51 - Portable : 06 08 997 991 - Courriel : Asere67@aol.com - Internet : <http://www.asere-strasbourg.org>

Strasbourg, le 20 mai 2011

RECOMMANDE A.R.

Messieurs,

En accord avec les Membres de votre SYNDICAT, nous avons l'honneur de vous inviter à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Syndicale de l'Ensemble Résidentiel de l'Esplanade qui se tiendra le :

VENDREDI 17 JUIN 2011 à 9 h 30
(ouverture des portes dès 9 h 15)

SALLE LEICESTER
1^{er} étage – 8 rue de Londres – 67000 STRASBOURG

* *
*

Pour améliorer l'information générale des copropriétaires, et, en due application de l'article 7 de nos statuts, les Syndics sont une nouvelle fois vivement invités à se faire assister par un Membre du Conseil Syndical.

Comme pour les assemblées précédentes, une liste de présence sera tenue à cet effet.

* *
*

ORDRE DU JOUR

1. Constitution du Bureau de l'Assemblée Générale,
2. Rapport des vérificateurs aux comptes au titre de l'exercice 2010, et, quitus de leur mandat,
3. Analyse et approbation des comptes de l'exercice 2010,
4.
 - 4.1 Election pour un mandat de trois ans , soit jusqu'au 31 décembre 2014, du Président de l'ASERE, avec une prise de fonctions à compter du 1 er janvier 2012,
 - 4.2 Adoption du contrat de Présidence et désignation de la personne habilitée à le signer

Candidature réceptionnée le 27 mars 2010 par le Syndicat : Monsieur Albert HERNANDEZ

5. Chauffage de l'Esplanade :

- état d'avancement de la procédure engagée conjointement par l'ASERE et d'autres abonnés, devant le Tribunal Administratif en annulation de l'avenant n° 2 de la SETE (formule de révision du R1) et adopté par la CUS le 21 décembre 2006,
- Etat d'avancement de la procédure engagée par l'ASERE devant le Tribunal Administratif, en annulation de la délibération du 26 novembre 2010 de la CUS approuvant la réalisation par DALKIA France d'une centrale de cogénération au bois
- Information sur le compte rendu technique 2009/2010 et les comptes 2009/2010 de la SETE.

6. Etat d'avancement des autres procédures

7. Parcelles publiques, parcelles privées, état des négociations engagées avec la CUS :

- transfert de la rue d'Upsal,
- déplacement de notre dépôt

8. Résidence LES FLAMBOYANTS, décisions à prendre suite à la décision du CROUS de maintenir le stockage de leurs poubelles sur le parking

9. Divers, sans vote ni résolutions (gestion des tennis, etc ...)

Vous trouverez ci-joint :

- Pouvoir,
- Le compte de gestion de l'exercice 2010, bilan au 31 décembre 2010, situation financière de chaque Membre avant décompte de charges,
- Comparatifs des dépenses 2010 et budgets,
- Contrat de Présidence,
- Procès verbal de l'Assemblée Générale du 8 mars 2011.

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette Assemblée, nous vous remercions de bien vouloir vous faire représenter au moyen du POUVOIR ci-joint.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,
Jean-Jacques BLECH

Cette convocation ainsi que les pièces jointes seront consultables sous quelques jours sur notre site Internet

<http://www.asere-strasbourg.org>